



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CLEA de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis**

**APPEL À CANDIDATURES  
en direction des journalistes professionnels**

**POUR UNE RÉSIDENCE-MISSION**  
menée à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté  
d'expression

**entre novembre 2024 et mars 2025**

**Date limite de candidature : [Dimanche 8 septembre 2024](#)**

## **Contexte de la résidence-mission**

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) développe en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France et le rectorat de l'académie d'Amiens – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DSDEN Oise) deux résidences-missions pour l'année 2024/2025.

Ces résidences-mission s'organisent dans le cadre du **Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)**, récemment transféré de la Ville de Beauvais à l'Agglomération du Beauvaisis dans le cadre d'une nouvelle prise de compétence de la CAB en matière d'EAC - Éducation artistique et culturelle.

Cette prise de compétence répond aux objectifs du **projet culturel de territoire** porté conjointement par l'Agglomération Beauvaisis et la Ville de Beauvais, qui vise à

- renforcer des liens de solidarité entre les communes et les habitants ;
- garantir l'accès à la culture de toute la population, notamment en ruralité ;
- révéler une identité commune et promouvoir le territoire, ses mémoires et ses savoir-faire.

Dans une première étape de développement, le projet culturel de territoire s'est concrétisé par une implication renforcée dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle avec la mise en place de deux premières résidences-mission en 2023 dans le cadre du CLEA 2022/2023.

Dans la continuité, deux nouvelles résidences-mission sont programmées en 2024. Elles ont donc vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire de l'agglomération du Beauvaisis, qui compte 53 communes (cf. article Présentation du territoire), au bénéfice de tous ses habitants et à fédérer les acteurs culturels, éducatifs et socio-éducatifs autour d'un projet d'éducation artistique et culturelle.

Souhaitant s'ouvrir à de nouveaux champs d'action, l'agglomération du Beauvaisis propose d'inviter un journaliste professionnel—pour une résidence-mission en faveur de l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression.

Ce projet, coordonné par la direction des affaires culturelles, s'appuiera sur le réseau des médiathèques du Beauvaisis qui développe par ailleurs un Contrat Territoire Lecture.

## **À propos du présent appel à candidatures**

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, la CAB et ses partenaires vont mettre en place une résidence d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression confiée à un journaliste professionnel en immersion sur l'ensemble du territoire.

Les actions proposées pourront s'adresser à l'ensemble de la population avec une attention particulière accordée au réseau de lecture publique du territoire. La thématique proposée pour cette résidence mission est : **le vrai et le faux**.

Cette résidence-mission constituera un moyen :

- de faire connaître le métier et les enjeux du journalisme : contexte, méthodes de recherche et de rédaction, déontologie ;
- d'engager des démarches critiques et des réflexions sur la construction de l'information et sa fiabilité, sur les questions de point de vue et d'éthique journalistique ;

- d'encourager l'expression ;
- de sensibiliser aux enjeux et cadres de la liberté d'expression ;
- de favoriser le développement d'une pratique consciente et responsable des médias, des réseaux sociaux et d'internet en général.

Il est attendu que le ou la journaliste mette en place des projets participatifs permettant la transmission de techniques journalistiques et l'apprentissage de leurs outils afin de répondre aux objectifs de l'Éducation aux Médias, à l'Information et à la liberté d'expression (**EMILE**).

Les sujets des productions seront choisis en collaboration avec les différents acteurs locaux ou groupes bénéficiant des interventions afin de répondre aux différents objectifs et aspirations de chacun. La co-construction des projets est en effet la clé de voute des résidences-mission à des fins d'EAC, qui garantit la bonne adéquation du projet de résidence avec les programmes et programmations des structures bénéficiant des interventions.

Il est demandé que la résidence-mission mette un accent particulier sur les notions **de vrai et de faux** en les définissant, en explorant les outils journalistiques permettant de dissocier le vrai du faux. Par le biais d'activités d'apprentissage et de production, l'idée est d'apprendre à questionner la véracité d'une information et les méthodes de vérification. Les concepts de désinformation et de mésinformation seront définis, ainsi que les contours de l'expression « Fake news ». Cette sensibilisation sera le point de départ d'ateliers menant à une production journalistique sous divers formats, permettant d'expérimenter la recherche de véracité et les pratiques de désinformation. Avec des groupes plus avancés, pourront être interrogées les limites de l'opposition binaire entre vrai et faux et l'idéal d'objectivité du journalisme.

Les interventions devront donner lieu à des productions relevant des différents médias : presse écrite, radiophonique, audiovisuelle, selon les moyens apportés par le ou la candidat(e) et ceux mis à disposition par les structures participantes. Il est demandé que ces productions soient centralisées et valorisées sur un site internet ou un blog consacré au CLEA. La mise en ligne des contenus réalisés sur ce site/blog sera à prévoir dans le temps de travail du résident.

Pourront être imaginés des publications de reportages, de portraits, de collectages, d'enregistrements sonores ou vidéos, de lectures publiques, la participation à des conférences et toute forme susceptible de circuler et de tisser des liens sur le territoire.

Les rencontres du résident pourront également donner lieu à des temps d'accompagnement et de formation des acteurs et encadrants de projets dans le but de s'approprier des outils de médiation et de sensibilisation de leurs publics aux pratiques et valeurs journalistiques. L'un des enjeux du CLEA étant la démultiplication des actions par les acteurs locaux sur le long terme. Si les conditions le permettent, des échanges en partenariat pourront être mis en place avec l'artiste qui résidera sur le territoire.

### **Profil recherché et éligibilité**

Il est recherché un journaliste professionnel titulaire d'une carte presse ou ayant une expérience journalistique significative.

L'appel à candidatures est ouvert aux journalistes, français ou étranger, maîtrisant la langue française (oral et écrit).

Chaque candidat doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit avoir un intérêt particulier pour l'action

culturelle et l'éducation aux médias en direction d'un large public et être en mesure de fédérer autour de sa présence et de sa démarche une large communauté.

La pratique de la rencontre et de la collaboration avec les habitants et avec les acteurs du territoire issus des milieux culturels, éducatifs, associatifs, médicaux, sociaux, etc. doit être au cœur du projet présenté par le candidat.

Les actions proposées sont menées en faveur de toute la population, mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants (0-10 ans) et les familles de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, contribuant ainsi à la construction de leur parcours d'éducation artistique et culturel à chaque étape de la vie. Elle vise par ailleurs un public plus large : adolescents, adultes, personnes âgées, ainsi que les publics empêchés.

## **Modalités d'organisation de la résidence**

### **Mise en œuvre et durée**

La résidence-mission du CLEA se déroule en plusieurs étapes :

- Sélection du journaliste en résidence-mission :
  - Date limite de dépôt du dossier : **dimanche 8 septembre 2024**
  - Sélection pour entretien : **à partir du 9 septembre 2024**
  - Entretiens : **à partir du 16 septembre 2024**
  - Annonce de la sélection **Vendredi 20 septembre 2024**
  
- Semaines d'immersion

Afin de préparer la résidence-mission, deux semaines d'immersion sur le territoire sont prévues afin de rencontrer les opérateurs, les partenaires potentiels et de prévoir le plus en amont possible les actions à venir.

- La résidence-mission :

Le journaliste est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission.

La période de résidence-mission est prévue entre **novembre 2024 et mars 2025**.

Il s'agit d'une résidence de **4 mois pleins**, consécutifs ou non, dont les dix-sept semaines et demie de présence effective à raison de 5 à 6 jours par semaine (soit un total de **90 jours ouvrés**) sont à répartir sur la période de résidence.

Les périodes de présence doivent être suffisamment longues afin d'effectuer au mieux les temps de rencontre avec les professionnels et les publics dont ils ont la charge. Leur planification doit être propice et en phase avec la disponibilité des publics.

À noter, le résident sera invité à inscrire ses interventions, s'il le souhaite et si cela fait sens, dans les différents temps forts qu'organise le réseau des médiathèques.

## **Accompagnement et prise en charge de la résidence-mission**

Le pilotage de la résidence-mission est assuré par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, et plus précisément par la direction des affaires culturelles.

À ce titre, la CAB assure de façon générale :

- Le pilotage et la coordination du CLEA ;
- La communication générale autour du dispositif et plus particulièrement autour de la présente résidence-mission à destination des acteurs éducatifs et de la population du territoire ;
- La coordination des temps forts de la résidence-mission : sélection des structures bénéficiaires, temps d'évaluation et de bilan ;
- L'organisation des conditions d'accueil du journaliste en résidence : hébergement ;
- Le respect des bonnes conditions de séjour et de travail du journaliste en résidence ;
- La gestion administrative de la résidence (emploi et rémunération du journaliste, gestion du budget alloué à la résidence).

Pour ce faire, la CAB dispose d'un chargé de coordination, qui est l'interlocuteur privilégié du journaliste, associé à toutes les étapes de la résidence-mission. Il est le garant du bon déroulement de la résidence. Il a pour mission de faire l'interface entre le journaliste et les référents de chaque groupe et les établissements partenaires.

Pour la mise en œuvre de la résidence-mission, le coordinateur du CLEA se positionne ainsi comme référent direct et continu du journaliste en résidence. À ce titre, il assure :

- La définition du plan d'action avec le journaliste ;
- La mise en réseau des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par le dispositif et plus particulièrement par la présente résidence-mission ;
- L'accompagnement du journaliste en résidence dans les rencontres avec les équipes éducatives et la réalisation des projets qui peuvent en naître, et ce avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques et des coordonnateurs de la Délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, des responsables du monde associatif et des équipes d'animateurs et d'éducateurs du territoire d'action ;
- La communication et la valorisation des actions menées par le journaliste en dehors du blog évoqué ci-dessus ;
- La diffusion des productions créées avec le public dans le cadre de la résidence.

## **Conditions financières**

La Communauté d'agglomération du Beauvaisis et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France contribuent au financement de la résidence-mission.

L'allocation de résidence pour un résident est fixée à 12 000 euros nets (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des résidents et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

Ceci pour la mission dans son intégralité à savoir :

- La diffusion d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, du social, du médical, susceptibles de déboucher sur :

- Des propositions d'actions de médiation démultipliée
- Des créations collaboratives
- L'accompagnement de ces propositions d'actions et de ces créations.

Le montant brut est variable en fonction du statut du journaliste et/ou du régime auquel il est affilié. Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation est le régime général.

Un contrat de résidence est signé avant le début de la résidence-mission entre le résident et la CAB. Il spécifie les engagements réciproques des deux parties.

Le journaliste résident devra obligatoirement résider sur l'agglomération pendant la durée de la résidence-mission. C'est la CAB qui assure les frais relatifs à l'hébergement. Concrètement, un logement de type T2 est mis à disposition du journaliste. Il est précisé que l'éventuel accueil de la famille du journaliste durant la période de résidence n'est pas pris en charge par la collectivité.

Les repas et autres frais courants sont à la charge du résident.

Les frais de déplacement du journaliste sur le territoire de l'action restent à sa charge. Le résident doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel. De ce fait, il est titulaire d'un permis en cours de validité.

La collectivité prend également en charge deux voyages aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine), correspondant à la période de prise de contact avec le territoire (semaine d'immersion), et à la période de résidence proprement dite.

Les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas et autres frais courants sont à la charge du journaliste.

Le matériel nécessaire aux actions devra être précisé par le candidat. Sa prise en charge sera étudiée par la collectivité dans la limite du budget de résidence fixé à 24 000 € toutes dépenses confondues.

## **Faire acte de candidature**

Chaque journaliste intéressé(e) par cette offre est invité, avant toute chose :

- **À prendre connaissance du document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » disponible à l'adresse suivante :**

<https://www.culture.gouv.fr/Media/Qu-est-ce-qu-une-residence-mission>

Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.

- **À bien appréhender les données territoriales présentées tout au long de l'appel à candidatures. Ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause.**
- **À adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier rédigé en français comprenant obligatoirement :**

- 1) **Une note d'intention** faisant état d'une bonne compréhension des attendus de la résidence-mission autour de la thématique « **le vrai et le faux** » et les enjeux du projet culturel de territoire.

Le candidat doit formuler dans cette lettre :

- Les sujets et thématiques qui l'intéressent dans son travail ;
- Une première réflexion sur des pistes de projets adaptés au contexte local et aux publics ;
- Les moyens mis en œuvre pour impliquer les habitants ;
- Les médiums envisagés pour ce faire ;
- Les contours et modalités de mise en œuvre du projet ;
- La nature des productions et forme des restitutions ;

2) **Un curriculum vitae.**

3) **Un dossier** présentant un ensemble de productions représentatives de la démarche journalistique du candidat. Peut y être ajouté une liste de productions, textes et tout autre document que le candidat trouvera pertinent de joindre à sa candidature.

4) Fiche de renseignements administratifs

5) Copie R/V de la carte d'identité ou passeport

6) Copie de la carte presse

7) Copie carte sécurité sociale

8) Formulaire A 1 pour les ressortissants résidant hors de France dans un pays de l'Union européenne

9) RIB/IBAN

10) Attestation d'assurance en responsabilité civile

11) Copie du permis de conduire, carte grise et de l'assurance du véhicule

12) Attestation sur l'honneur à renseigner (pour les artistes-auteurs)

13) Budget pour les actions (à détailler)

À l'adresse suivante : **c.connault-rigaut@beauvaisis.fr**

En préciser dans l'objet du mail : **CLEA – AAP Beauvaisis – [nom du candidat]**

**Ceci, pour le dimanche 8 septembre 2024, dernier délai.**

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des partenaires du CLEA. À l'issue du processus de présélection, il est possible que le jury émette le souhait d'entretiens avec les candidats présélectionnés.

Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront **à partir du 16 septembre 2024.**

Le nom du résident retenu sera annoncé le **vendredi 20 septembre 2024** au plus tard.

### **Critères de sélection**

Plusieurs critères de sélection seront pris en compte par le jury pour traiter les dossiers de candidature :

- L'adéquation avec la thématique « **le vrai et le faux** » ;
- Le parcours professionnel : démarches et productions ;
- L'expérience en matière d'éducation aux médias et l'information ;
- Les compétences en numérique pour alimenter le site/blog ;
- Les motivations de réaliser une résidence-mission ;
- Le projet de résidence et les propositions d'actions ;
- La prise en compte des différents publics ;
- Les moyens nécessaires à la réalisation des actions.

## **Présentation du territoire**

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la CAB, regroupe 53 communes et environ 103 000 habitants.

<https://www.beauvaisis.fr/> (pour plus d'informations)

Elle se situe au cœur de l'Oise, dont Beauvais est le chef-lieu.

À proximité de Paris, Amiens et Rouen, et à moins d'une demi-journée des grands centres européens, le Beauvaisis est un territoire dynamique et connecté. Il est également doté du 8<sup>ème</sup> aéroport de France. Il y domine une hypercentralité urbaine au milieu d'un territoire rural vaste et densément peuplé. Cependant, quatre bassins de vie sont clairement identifiables : Beauvais, Auneuil, Bresles et Crèvecœur-le-Grand.

La ville-centre, Beauvais, représente 50% des habitants. Les 52 communes se répartissent les autres 50% de la population. À Beauvais même, trois quartiers prioritaires des politiques de la ville (Argentine, Saint-Jean et Saint-Lucien) représentent à eux seuls 53% de la population municipale, un quart des habitants de l'agglomération.

La collectivité s'engage fortement dans l'EAC tout au long de la vie à travers des dispositifs comme le CLEA, l'Orchestre DÉMOS, une ouverture de Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM), le lancement d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) pour développer la lecture publique sur le territoire. Mais aussi à travers des projets d'art dans l'espace public, de mise en réseau des équipements culturels communautaires et associatifs, de valorisation du patrimoine, tout cela réuni dans un projet culturel de territoire prévu jusqu'en 2026.

Par ailleurs, la ville est inscrite au programme « Action Cœur de ville » et trois communes de l'agglomération sont labellisées « petites villes de demain » : Crèvecœur-le-Grand, Bresles et Auneuil.

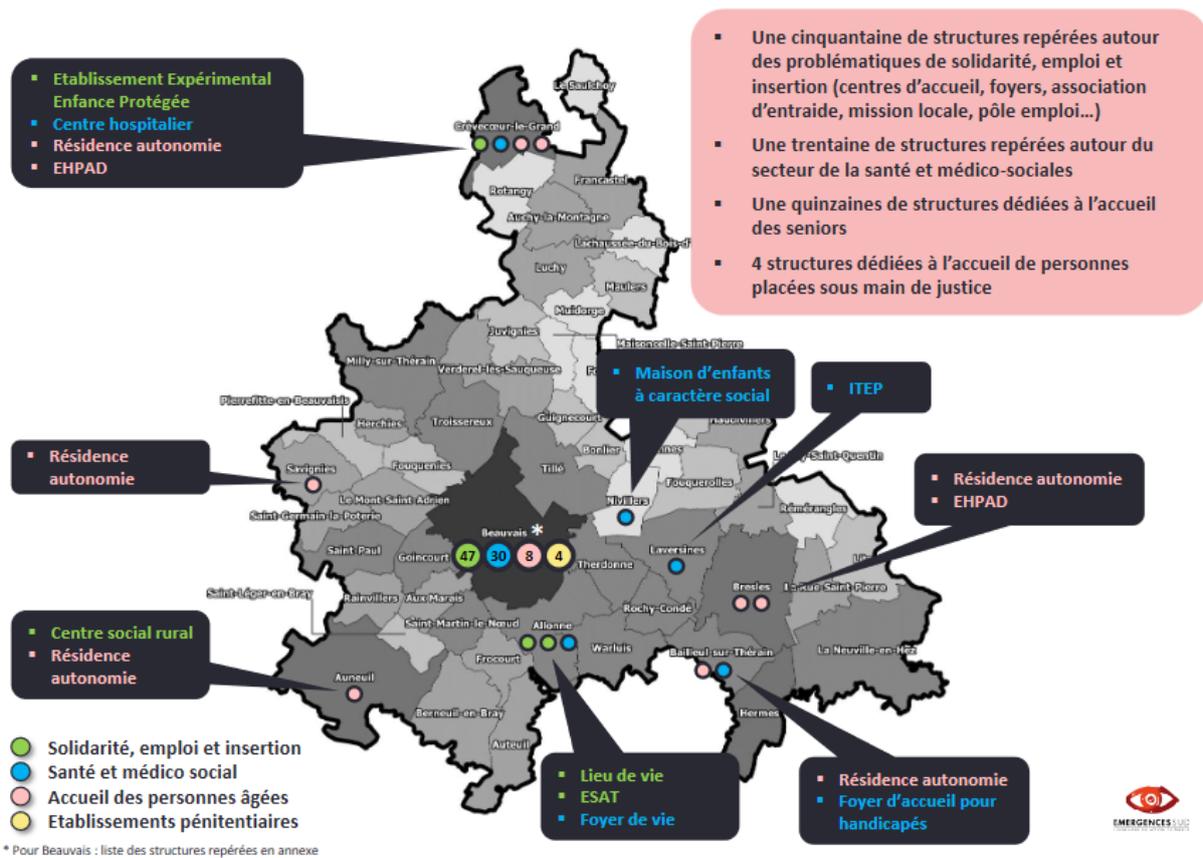
Le territoire possède un patrimoine important en Europe et une offre culturelle significative :

- Ville et pays d'art et d'histoire : <https://vpah-hauts-de-france.fr/territoires/beauvais/>
- Programmation culturelle : <https://culture.beauvais.fr/>

Au niveau scolaire, le territoire compte environ 80 écoles primaires, 8 collèges et 9 lycées.

La CAB s'appuie également sur un maillage dense de structures sociales, médico-sociales, d'établissements de santé, pénitentiaires, etc..

Le **réseau des médiathèques du Beauvaisis** comprend 5 sites : la médiathèque du centre-ville, les annexes dans les quartiers Argentine, Saint-Jean, Saint-Lucien et la médiathèque intercommunale de Milly-sur-Thérain. Le réseau des médiathèques du Beauvaisis entretient des liens privilégiés avec 7 médiathèques partenaires sur le territoire : Allonne, Auneuil, Bailleul-sur-Thérain, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Hermes et Laversines.



(Cartographie réalisée par le cabinet d'expertise *Émergence Sud*)

# Les structures culturelles référentes d'envergure du territoire

Lieux de spectacles vivants :



## Théâtre du Beauvaisis Scène nationale de l'Oise

40 rue Vinot Préfontaine, CS 60 776, 60007  
BEAUVAIS Cedex  
Tél. : 03 44 06 08 26

<https://www.theatredubeauvaisis.com/>

### Votre contact :

Directeur : Xavier CROCI

E-mail :

[xaviercroci@theatredubeauvaisis.com](mailto:xaviercroci@theatredubeauvaisis.com)

Responsable du service des relations  
avec les publics : Bérangère ANDRÉ

E-mail :

[berangereandre@theatredubeauvaisis.com](mailto:berangereandre@theatredubeauvaisis.com)

---

## La Batoude Centre des arts du cirque et de la rue

9 allée Johann Strauss – Bât D

60000 BEAUVAIS

Tél. : 03 44 14 41 48

<https://www.labatoude.fr/>



### Vos contacts :

Responsable du développement territorial : Fanny THRONEL

Tél. : 03 44 14 41 48

E-mail : [fanny@labatoude.fr](mailto:fanny@labatoude.fr)



## ASCA

8 avenue de Bourgogne  
60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 10 30 80  
[www.asca-asso.com](http://www.asca-asso.com)

### Votre contact :

Chargée de l'action culturelle et du jeune public : Émilie GRESSET  
Tél. : 03 44 10 30 91  
Mail : [e.gresset@asca-asso.com](mailto:e.gresset@asca-asso.com)

## L'Ouvre-Boite SMAC, Scène de Musiques ACTuelles

8 avenue de Bourgogne  
60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 10 30 80

### Votre contact :

Directeur artistique : Philippe  
CHÉRENCÉ  
Mail : [p.cherence@asca-asso.com](mailto:p.cherence@asca-asso.com)

## Cinéma Agnès Varda Le Labo, espace culturel multimédia

8 avenue de Bourgogne  
60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 10 30 80

### Votre contact :

Directrice artistique : Marie HOLWECK  
Mail : [m.holweck@asca-asso.com](mailto:m.holweck@asca-asso.com)



## La Maladrerie

Maladrerie Saint-Lazare  
203 rue de Paris, 60000 Beauvais  
Tél. : 03 44 15 67 62  
<https://maladrerie.fr/>

### Votre contact :

Directrice : Hélène LALLIER  
E-mail : [h.lallier@beauvaisis.fr](mailto:h.lallier@beauvaisis.fr)

Établissements d'enseignements artistiques  
d'intérêt communautaire :



**Conservatoire Eustache-du-  
Caurroy  
à rayonnement départemental**

Espace Culturel François-Mitterrand  
36 rue de Buzanval,  
60000 Beauvais  
Tél. : 03 44 15 67 04

<https://conservatoire.beauvaisis.fr/>

**Votre contact :**

Tél. : 03 44 15 67 04

E-mail : [conservatoire@beauvaisis.fr](mailto:conservatoire@beauvaisis.fr)

---

**École des Beaux-Arts du Beauvaisis**

Espace Culturel François-Mitterrand  
1 Cour des arts, 60000 Beauvais  
Tél. : 03 44 15 67 06

<https://ecole-art-du-beauvaisis.com/>



**Votre contact :**

Tél. : 03 44 15 67 06

E-mail : [eab@beauvaisis.fr](mailto:eab@beauvaisis.fr)

Réseau des médiathèques d'intérêt communautaire :



**Réseau des médiathèques du Beauvaisis**

Espace Culturel François Mitterrand  
Cour des Lettres - 60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 15 67 02

<https://mediatheques.beauvaisis.fr/>

### **Vos contacts :**

Directrice : Coralie BOURNONVILLE  
E-mail : [c.bournonville@beauvaisis.fr](mailto:c.bournonville@beauvaisis.fr)

Chargée d'EAC : Céline CONNAULT-  
RIGAUT  
E-mail : [c.connault-rigaut@beauvaisis.fr](mailto:c.connault-rigaut@beauvaisis.fr)

### **Centres d'art :**

#### **Le Quadrilatère**

22 rue Saint-Pierre,  
60000 Beauvais  
Tél. : 06 81 98 79 25

<https://culture.beauvais.fr/acteur-culturel/le-quadrilatere>



### **Votre contact :**

Directrice artistique : Lucy HOFBAUER  
E-mail : [lhofbauer@beauvaisis.fr](mailto:lhofbauer@beauvaisis.fr)

Médiation : Nicolas NIEF  
E-mail : [nnief@beauvaisis.fr](mailto:nnief@beauvaisis.fr)

**diaphane**  
pôle photographique  
en hauts-de-france

### **Diaphane – Pôle photographique en Hauts-de-France**

16, rue de Paris 60600 CLERMONT  
Tél. : 09 83 56 34 41

[www.diaphane.org](http://www.diaphane.org) et [www.photaumnales.fr](http://www.photaumnales.fr)

### **Vos contacts :**

Directeur artistique : Fred Boucher  
E-mail : [fred@diaphane.org](mailto:fred@diaphane.org)

Chargée des projets culturels et  
éducatifs : Estelle Hostiou  
E-mail : [projets@diaphane.org](mailto:projets@diaphane.org)



## **Mission Ville d'Art et d'Histoire**

Espace Culturel François Mitterrand  
Cour des Lettres - 60000 BEAUVAIS

Tél. : 03 44 15 67 00

[patrimoine@beauvais.fr](mailto:patrimoine@beauvais.fr)

### **Vos contacts :**

Animatrice de l'architecture et du patrimoine : Marie Ansar

[mansar@beauvais.fr](mailto:mansar@beauvais.fr)

## Fiche de renseignements administratifs

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

**Préciser la nature juridique de votre activité (SARL, artiste-auteur, salarié etc) :**

### Identification sociale et fiscale :

N° de sécurité sociale :

N° SIRET:

N° APE :

N° d'affiliation AGESEA/Maison des artistes :

N° TVA (si concerné) :

Résidence fiscale :

### Société de gestion collective des droits d'auteur :

Êtes-vous membre d'une société civile de perception et de répartition des droits d'auteurs ?

Si oui, précisez votre numéro ?

### Pour votre activité, êtes-vous rattaché(e) à une structure ?

Si oui, laquelle ?

Indiquez ses coordonnées :

Le nom de son représentant(signataire contrat) :

Le nom de son référent administratif :

**Attestation sur l'honneur**

À renseigner pour les artistes-auteurs

Je soussigné(e) .....

- atteste avoir perçu des revenus artistiques sur l'année en cours ou sur une des deux années précédant l'année 2024 ;
- reconnais avoir connaissance des dispositions du régime de sécurité sociale des artistes-auteurs encadrant les activités accessoires (montant annuel des revenus issus de ces activités accessoires fixé à 1200 fois la valeur horaire du SMIC soit 13 824 € en 2023) ;
- m'engage à signaler les activités qui en dehors de la résidence-mission, pourraient constituer des revenus accessoires influant le plafond autorisé en 2024.

A .....

Le.....

Signature :